

POSITION SUR LA REVISION ETS

La Commission européenne a ouvert une consultation sur le marché du carbone et la révision de la directive applicable au système d'échange de quotas d'émission (SEQUE-ETS UE).

https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/14549-EU-emissions-trading-system-for-maritime-aviation-and-stationary-installations-and-market-stability-reserve-review/public-consultation_fr

France Industrie formule des recommandations pour renforcer la compétitivité industrielle tout en accélérant la décarbonation. Cette position s'articule autour de deux priorités : une allocation stratégique et transparente des recettes ETS en faveur de l'industrialisation et une meilleure cohérence avec le MACF et les objectifs climatiques.

1 Prioriser les recettes ETS pour l'industrialisation verte en Europe– Allocation stratégique des recettes

France Industrie soutient l'obligation d'allouer 100 % des recettes ETS à la transition climatique, à condition que ces recettes :

- **Soutiennent en priorité** la décarbonation des installations industrielles existantes, en couvrant les **CAPEX et OPEX** ;
- Permettent le **financement de technologies innovantes à fort effet de levier** : électrification, hydrogène bas carbone, captage et stockage du carbone (CCUS) ;
- Renforcent les aides aux **projets industriels de transformation profonde**, notamment ceux identifiés comme prioritaires dans le cadre du Net Zero Industry Act (NZIA), dans une logique de souveraineté industrielle et énergétique ;
- **Bénéficient aux filières stratégiques exposées à la concurrence internationale**.

Ces recettes ne suffiront pas à décarboner les secteurs concernés au bon rythme et par ailleurs elles ne répondent pas aux besoins des sites non soumis à ETS.

1.2 – Banque de la décarbonation industrielle : un levier nécessaire

France Industrie soutient :

- La création rapide d'un **guichet unique européen**, type **Banque de la décarbonation industrielle** ;
- Le recours à des **outils financiers ciblés** : **contrats carbone pour différence**, prêts bonifiés, subventions directes (en articulation avec le règlement CISAf) ;
- Une articulation claire avec les instruments existants (Fonds d'innovation, Fonds de modernisation, InvestEU), pour éviter les redondances et garantir une complémentarité réelle ;
- Un soutien adapté aussi aux **petits et moyens émetteurs**, comme les incinérateurs ou les PME industrielles.

1.3 – Transparence et traçabilité des fonds

France Industrie propose :

- La mise en place d'une **traçabilité sectorielle et géographique** des recettes ETS ;
- Une **publication annuelle** par État membre des montants fléchés par secteur industriel.

2 Articulation avec d'autres dispositifs– Coexistence avec le MACF : une cohérence indispensable

Le MACF seul ne permettra pas de combler le déficit de compétitivité avec les concurrents extra-UE. À ce titre France Industrie défend le **maintien à 100% les quotas gratuits, ou à défaut, l'adoption d'une trajectoire plus progressive de réduction des quotas gratuits** pour les secteurs couverts par le MACF. Différer le calendrier prévu permettrait d'assurer la compétitivité des entreprises européennes sur les marchés hors-UE face à des pays moins vertueux.

Il est également indispensable de maintenir durablement la compensation des coûts indirects du carbone ainsi que d'y inclure certains secteurs de la chimie particulièrement exposés.

2.2 – Nécessité d'une évaluation d'ensemble

La période 2025–2026 verra se superposer la révision du MACF avant sa mise en œuvre, l'évaluation de l'ETS (juillet 2026), et l'achèvement de la préparation de la mise en œuvre de l'ETS2.

Dans ce contexte, France Industrie insiste sur la **nécessité d'une évaluation d'ensemble** avant toute nouvelle réduction de l'offre de quotas ETS et notamment d'une évaluation des impacts sur l'industrie écono-énergétique soumise à un risque important de fuite carbone. C'est également une condition préalable à la fixation d'un objectif climatique pour 2040.